

Guide petite enfance



Vivre et grandir ensemble

Vie et communauté
Boulogne de communes

Sommaire

5

Devenir parent

Vos démarches

Vos droits et prestations

Le suivi médical et médico-social

Les ressources parentalité

11

Choisir votre mode d'accueil

S'informer et préparer l'accueil de votre enfant

Les modes d'accueil disponibles sur le territoire

20

Partager du temps avec votre enfant

Le lieu d'accueil enfants parents

Les médiathèques

La ludothèque

Les piscines

Les sorties nature

Edito



Attachée aux bien vivre et bien grandir sur le territoire, la Communauté de communes Vie et Boulogne s'engage auprès des familles depuis de nombreuses années, à travers le relais petite enfance et le lieu d'accueil enfants parents.

Attendre un enfant, être parent d'un bébé, d'un jeune enfant, c'est une nouvelle aventure qui commence, une nouvelle organisation familiale à trouver, des choix, des questions...

« Quelles démarches faire avant et après l'arrivée de mon enfant et à quelles aides puis-je prétendre ? Comment concilier ma vie de parent avec le travail et les contraintes du quotidien ? Quel mode d'accueil choisir pour qu'il corresponde à mes valeurs et à mes besoins ? Comment favoriser l'éveil et la construction de mon enfant en tant qu'individu et citoyen de demain ? »



Afin de faciliter vos démarches de parent ou futur parent et vous présenter les ressources à votre disposition pour vivre cette nouvelle aventure sereinement, le relais petite enfance vous propose ce guide. Vous y retrouverez **les organismes susceptibles de vous informer et de vous accompagner** tant sur les volets administratifs et financiers qu'éducatifs, mais aussi **les modes d'accueil existants sur Vie et Boulogne** et les différents lieux qui vous sont dédiés pour partager du temps avec votre enfant.

Bienvenue aux tout-petits et à leurs parents !

Gaëlle Champion, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de la parentalité

Guy Plissonneau, Président de la Communauté de communes Vie et Boulogne

La petite enfance sur Vie et Boulogne

1464

enfants 0-3 ans
= 3% de la population

entre
400
&
500

naissances
par an

307

assistants
maternels

1075

places

12

maisons
d'assistants
maternels

16

établissements
d'accueil collectif

211

berceaux

Données 2024



Devenir parent



Devenir parent

Vos démarches avant la naissance

Déclarer la grossesse

Consultez le médecin ou la sage-femme de votre choix pour effectuer la déclaration de grossesse afin de faire valoir vos droits selon votre régime de sécurité sociale :

- à la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou
- à la Caisse de mutualité sociale agricole (MSA)

Procéder à la reconnaissance anticipée de paternité si vous n'êtes pas marié

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

RECHERCHER UN MODE D'ACCUEIL

En fonction de votre besoin, votre démarche de recherche de mode d'accueil peut s'enclencher dès le 2^e trimestre de la grossesse. Il s'agira dans un premier temps de définir vos besoins spécifiques et vos attentes de futurs parents, puis de vous renseigner sur les modes d'accueil pouvant y répondre.

Plus d'informations en page 8, dans la rubrique *Choisir son mode d'accueil*.

Vos démarches après la naissance

Déclarer la naissance

La déclaration est établie dans les cinq jours suivants la naissance au service d'état civil de la commune du lieu de naissance ou via l'officier d'état civil de la maternité.

À savoir : dans certains hôpitaux publics, un officier d'état civil assure une permanence au sein du service de maternité pour rédiger les déclarations de naissance.

Vous devez :

- déclarer la naissance à votre CAF ou votre caisse de MSA afin d'ouvrir vos droits aux prestations familiales ;
- transmettre une *Déclaration en vue du rattachement des membres de la famille* et un *Extrait de l'acte de naissance* à votre organisme de sécurité sociale.

Procéder à la reconnaissance de paternité si vous n'êtes pas marié

Renseignez-vous auprès de votre mairie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous êtes peut-être éligibles à des **aides financières** complémentaires via votre mutuelle ou votre comité d'entreprise.



Vos droits et prestations

Suivant votre régime, vous pouvez faire valoir vos droits auprès de la CAF ou de la MSA.

À l'arrivée de l'enfant

- Une **prime à la naissance ou à l'adoption** vous est versée au cours du 7^e mois de grossesse (sous conditions de ressources)
- Une **allocation de base** vous est versée chaque mois pendant les trois années qui suivent l'arrivée de l'enfant (sous conditions de ressources)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2021, le congé paternité est passé de 11 à 25 jours.

PARCOURS NAISSANCE

La CAF vous propose un ensemble d'outils pour vous accompagner dans vos démarches avant et après l'arrivée de votre enfant ! (Memo, vidéos, ateliers en lien avec la CPAM, sites ressources...)

Plus d'informations sur Caf.fr / rubrique [Ma Caf](#) / [Vie personnelle](#) / [J'attends un enfant](#)

Après le congé maternité

- Si vous souhaitez cesser ou réduire votre activité professionnelle vous pouvez demander un congé parental à votre employeur (sous conditions) et bénéficier de la **Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PrePare)**. Ce droit est ouvert aux deux parents.
- Si vous choisissez de confier votre enfant, vous pouvez bénéficier de différentes aides (sous conditions de ressources) suivant le mode d'accueil choisi :
 - En cas de recours à un assistant maternel ou un garde à domicile pour l'accueil d'un enfant de moins de 6 ans, vous pouvez solliciter le **Complément libre choix de mode de garde (CMG)**.
 - En cas de recours à une structure collective, vous pouvez solliciter le **Complément libre choix de mode de garde Structure (CMG Structure)** ou bénéficier d'une prise en charge directement versée à la structure **Prestation de service unique (PSU)**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les frais de garde d'un enfant de moins de 6 ans ouvrent droit, sous conditions, à un crédit d'impôts.

Plus d'informations

CAF – www.caf.fr

MSA – 02 51 36 88 88 (sur rdv) – www.msa.fr



santé
famille
retraite
services



Devenir parent

Le suivi médical et médico-social

Le suivi de la grossesse peut être assuré par votre sage-femme, votre médecin traitant ou votre gynécologue.

Vous pouvez également vous adresser aux professionnels du service de Protection maternelle et infantile (PMI). L'équipe répond aux attentes et aux besoins des femmes enceintes et des parents d'enfants de moins de 6 ans.

Plus d'informations auprès de votre Maison départementale des solidarités et de la famille (MDSF)

Le Poiré-sur-Vie – 02 28 85 74 40

32 rue des Chênes

mdsf.lepoire@vendee.fr

Ouvert du lundi au vendredi,

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Palluau – 02 28 85 76 40

32 rue du Moulin du Terrier

mdsf.palluau@vendee.fr



VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR

- La grossesse et ses différentes étapes,
- L'accouchement et le séjour à la maternité,
- L'arrivée du bébé à la maison,
- L'allaitement maternel ou l'alimentation au biberon,
- Les rythmes de vie, repas, sommeil, sorties, pleurs...
- Le développement psychomoteur de votre enfant et son éveil
- Les questions d'hygiène : toilette, bains, soins d'ombilic
- Le soutien à la parentalité et les relations familiales : parents, frères, sœurs...

Les professionnels de la PMI vous accueillent et vous accompagnent.

Les ressources parentalité

Chaque parent se construit et chemine à partir de son histoire, de ses expériences, de la rencontre avec son enfant, de ses choix, de ses doutes, de ses questions... Pour explorer votre propre modèle parental, de multiples ressources existent (lectures, sites internet, évènements, temps de rencontres, services d'accompagnement).

Voici quelques exemples.

1 000 PREMIERS JOURS

Les 1000 premiers jours de la vie d'un enfant sont extraordinaires. Avant même sa naissance et jusqu'à l'âge de deux ans, son corps et son cerveau se développent de façon spectaculaire. Sa santé, son bien-être, ses relations commencent déjà à se construire.

Les 1000 premiers jours sont aussi un moment important dans la vie des parents. Ce sont souvent beaucoup de questions (alimentation, sommeil, éveil, santé, suivi, accompagnement...). Sur ce site, vous trouverez des réponses pour faire au mieux pour vous et votre enfant.

www.1000-premiers-jours.fr

ÊTRE PARENT 85

Vous retrouverez sur le site des ressources et toutes les actualités petite enfance et parentalité sur le département de la Vendée : évènements, conférences, ateliers, espaces de rencontres...

www.etreparent85.fr

ALLO ÉCOUTE PARENTS

Un espace de parole individualisé et anonyme au téléphone sur toutes les questions que se posent les parents dans l'éducation au quotidien, quelque soit l'âge de votre enfant.

02 51 06 31 44

PÔLE RESSOURCES HANDICAP

Vous souhaitez obtenir des informations, échanger avec des professionnels, avec des parents dans votre situation. Vous vous questionnez sur le quotidien et les structures et relais à votre disposition.

Le Pôle ressources handicap Vendée a pour objectifs de :

- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap entre 0 et 17 ans,
- Proposer des temps de répit pour les familles en demande.

À ce titre, différents services sont proposés : information, conseil, sensibilisation, accompagnement et soutien.

Pôle ressources handicap Vendée
MDPH

0 800 85 85 01



Choisir votre mode d'accueil

S'informer et préparer l'accueil de votre enfant

Le Relais petite enfance est un lieu d'information et d'accompagnement

- **Il informe sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire** (structures collectives, assistants maternels, gardes à domicile). Les familles y trouvent les caractéristiques de chaque mode d'accueil, les démarches à entreprendre, les aides allouées ainsi que les coordonnées des partenaires correspondants.
- **Il accompagne les parents et futurs parents dans la définition de leur projet d'accueil** (besoins et attentes organisationnels et éducatifs)
- **Il accompagne les particuliers employeurs d'assistants maternels ou de gardes à domicile dans la connaissance et l'exercice de leurs droits et obligations** tout au long de l'accueil
- **Il accompagne les familles dans leurs questionnements éducatifs et propose des temps d'information et de rencontres** (conférences, ateliers...)

Le Relais petite enfance vous accueille et vous informe en toute neutralité et avec l'ensemble des partenaires petite enfance des 15 communes du territoire Vie et Boulogne.

LE RELAIS, C'EST AUSSI...

un lieu d'accueil et d'accompagnement des professionnels et des enfants

- Il offre un lieu de rencontres et d'échanges pour les professionnels de l'accueil individuel (matinées d'éveil, temps festifs, ateliers, conférences...)
- Il accompagne la professionnalisation des assistants maternels et gardes à domicile
- Il accompagne les parcours de formation des professionnels.

Relais petite enfance Vie et Boulogne

02 51 31 93 18

relaispetiteenfance@vieetboulogne.fr
www.vie-et-boulogne.fr

Informations et prise de RDV en ligne





Choisir votre mode d'accueil

Les différents types d'accueil

Suivant vos attentes organisationnelles et éducatives et les places disponibles, vous pourrez choisir parmi les 3 modes d'accueils présents sur le territoire, la ou les solutions qui vous conviennent :

- **Les assistants maternels** (exerçant à domicile ou en maisons d'assistants maternels)
- **Les établissements d'accueil collectif** (multi-accueils ou micro-crèches)
- **Les gardes à domicile** (exerçant indépendamment ou via un organisme)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous avez des horaires atypiques qui vous amènent à associer plusieurs modes d'accueil (exemple accueil en MAM et garde à domicile), la CAF Vendée peut vous proposer une aide complémentaire. Plus d'information auprès de votre conseiller CAF. (02 51 44 72 51)

Suivant votre besoin et votre situation, différents types d'accueil pourront vous correspondre :

- **L'accueil régulier** : sur plusieurs mois, tant que le besoin persiste, l'accueil régulier est proposé par les structures collectives, gardes à domicile et les assistants maternels
- **L'accueil occasionnel** : quelques heures par semaine, en fonction des demandes de la famille et des disponibilités du mode d'accueil. L'accueil occasionnel est proposé par les structures collectives, gardes à domicile et les assistants maternels
- **L'accueil d'urgence** : accueil limité dans le temps. Pour répondre à des situations d'urgence (maladie, séparation, reprise d'emploi, absence de l'assistant maternel, déménagement...)

Votre projet d'accueil pour votre enfant

Pour définir votre projet d'accueil, vous aiguiller dans votre recherche et prioriser vos attentes, répondez à ces quelques questions :

QUELLE IMPORTANCE ACCORDEZ-VOUS À LA PRATICITÉ ?

Horaires, proximité du lieu d'accueil par rapport à votre domicile ou à votre travail...

SOUHAITEZ-VOUS UN MODE D'ACCUEIL UNIQUE JUSQU'À L'ENTRÉE À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT OU UN ACCUEIL MIXTE ?

Ex : assistant maternel et accueil collectif, assistant maternel puis accueil collectif...

DANS QUEL CADRE DE VIE PROJETEZ-VOUS L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT ?

Domicile, établissement, espace de vie extérieur...

SOUHAITEZ-VOUS QUE VOTRE ENFANT SOIT ACCUEILLI PAR UN PROFESSIONNEL DÉDIÉ OU PAR UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ?

AVEZ-VOUS DES SOUHAITS EN TERMES DE PRATIQUES ÉDUCATIVES ?

Motricité libre, pédagogies, sommeil, règles de vie et interdits...

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS L'ALIMENTATION DE VOTRE ENFANT ?

Allaitement maternel, fourniture des repas...

ÊTES-VOUS ATTACHÉ À L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR ET COMMENT L'ENVISAGEZ-VOUS ?

Temps de rencontres avec d'autres enfants et adultes, éveil culturel et artistique...

L'équipe du Relais petite enfance peut vous accompagner dans votre réflexion sur votre projet d'accueil.

Choisir votre mode d'accueil

Les modes d'accueil disponibles sur le territoire

AM – Assistant maternel

▲ MAM – Maison des assistants maternels

Aizenay

Au Pays des rêves
Les P'tits loulous

Apremont – La Forêt des doudous

Beaufou – O'merveilles

Bellevigny

Nid d'enfants
Picoti picota

Le Poiré-sur-Vie

Rêves d'enfants

Maché – Au Pays des p'tits lutins

Saint-Denis-la-Chevasse

Capucines et coquelicots

Saint-Paul-Mont-Penit

L'îlot câlin

● Petites crèches, établissements publics

Aizenay – Les P'tits moineaux

Le Poiré-sur-Vie – Pomme de reinette

★ Micro-crèches, établissements publics

Bellevigny – Le Petit prince

★ Micro-crèches, établissements privés

Aizenay – Le Jardin des drôles

Bellevigny – Les Trésors de la Vie

La Genétouze – Les Premiers pas

Le Poiré-sur-Vie – La Poirière 1 / La Poirière 2 / Les Petits soleils du Poiré-sur-Vie

Le Poiré-sur-Vie (Beignon-Basset)

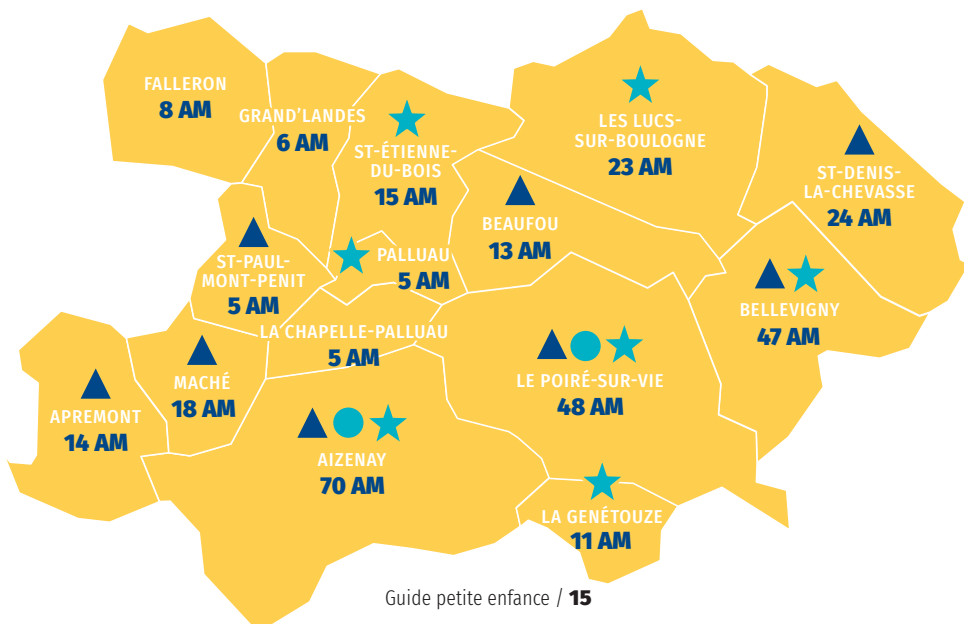
Les Chérubins d'Isis

Les Lucs-sur-Boulogne

La Forêt enchantée / Les Petits lutins

Palluau – Les P'tits cœurs du bocage

Saint-Étienne-du-Bois – Les Petits soleils de Saint-Étienne-du-Bois



Les modes d'accueil disponibles sur le territoire

Les assistants maternels à domicile (AM)

Jusqu'à 4 enfants

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui accueille les enfants à son domicile. Agréé par les services de la Protection maternelle et infantile du Conseil départemental, il bénéficie d'une formation initiale et continue. Chaque professionnel propose un accueil et une approche éducative singulière enrichie par son expérience, sa personnalité et son cadre de vie. L'AM est employé directement par les parents.

Un contrat entre les 2 parties définit les conditions de l'accueil. Pour être aidés dans leurs démarches, les parents peuvent contacter le Relais petite enfance.

■ N'hésitez pas à échanger avec les AM autour de leur projet d'accueil (valeurs, pédagogie...)

€ Les parents peuvent bénéficier, en fonction de leurs revenus, d'une aide financière de la CAF dans le cadre de la **Prestation d'accueil du jeune enfant** (Paje – CMG AM).

Les Maisons d'assistants maternels (MAM)

Jusqu'à 16 enfants

Les assistants maternels peuvent aussi exercer leur profession au sein d'une Maison d'assistants maternels (MAM). L'accueil des enfants s'effectue alors dans un local spécifique, et non plus à leur domicile. Leurs employeurs restent les parents des enfants qui leurs sont confiés. De la même manière que pour les AM à domicile, les parents employeurs établissent un contrat de travail avec l'AM qu'ils ont choisi au sein de la MAM. 4 AM au maximum peuvent se regrouper au sein de la MAM.

■ Échangez avec les AM de la MAM autour de leur projet d'accueil (valeurs, pédagogie...)

€ Les parents peuvent bénéficier, en fonction de leurs revenus, d'une aide financière de la CAF dans le cadre de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje – CMG Assistant maternel).

Choisir votre mode d'accueil



312 ASSISTANTS MATERNELS VOUS ACCUEILLENT*

Retrouvez la liste des assistants maternels agréés, leurs coordonnées et leurs disponibilités sur le site de la CAF : www.monenfant.fr et le site du Département : www.vendee-enfance.fr

OFFRES D'EMPLOI

Le Relais petite enfance vous propose de diffuser aux AM (à domicile et en MAM) du territoire votre recherche d'accueil. Pour être accompagnés dans cette démarche, contactez le Relais petite enfance.

Informations et formulaires sur : www.vie-et-boulogne.fr

*Données octobre 2024

Découvrez le métier des assistants maternels de Vie et Boulogne en images



Les structures collectives

Les structures peuvent recevoir les enfants de façon régulière ou occasionnelle. Pour un accueil régulier, le rythme est prévu et organisé avec les parents sous la forme d'un contrat d'accueil. L'enfant est accueilli au sein de l'établissement par une équipe de professionnels de la petite enfance (éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture...).

■ Chaque structure met à disposition des parents son projet d'établissement précisant son fonctionnement et son projet d'accueil (valeurs, pédagogie....). N'hésitez pas à prendre RDV pour en discuter avec les responsables de structures.

Les petites crèches

Jusqu'à 24 enfants

Enfants âgés de

10 semaines à 4 ans

€ Le coût horaire est calculé suivant un barème national et selon le quotient familial. Ces structures sont cofinancées par la CAF, les municipalités et les parents. (Prestation de service unique : PSU)

Les micro-crèches

Jusqu'à 12 enfants

Enfants âgés de

10 semaines à 4 ans

€ Pour les établissements privés, le coût horaire est défini par le gestionnaire. Les parents peuvent bénéficier, en fonction de leurs revenus, d'une aide financière de la CAF dans le cadre de la **Prestation d'accueil du jeune enfant** (Paje – CMG structure)

€ Pour les établissements publics, le coût horaire est calculé, suivant un barème national, selon le quotient familial. Ces structures sont cofinancées par la CAF, les municipalités et les parents. (Prestation de service unique : PSU)



Retrouvez la liste des crèches et leurs coordonnées sur monenfant.fr ou auprès du Relais petite enfance



Les gardes à domicile

La garde d'enfant(s) à domicile permet de s'adapter aux besoins de chaque famille (horaires atypiques, besoins spécifiques...). La personne se rend au domicile de la famille qui l'emploie pour s'occuper du ou des enfants. En tant que garde à domicile, il est possible de travailler pour une seule famille ou en garde partagée avec deux familles, alternativement au domicile de chacune.

■ Demandez aux gardes à domiciles de vous exposer leur projet d'accueil (valeurs, pédagogie...)

€ Les parents peuvent bénéficier, en fonction de leurs revenus, d'une aide financière de la CAF dans le cadre de la **Prestation d'accueil du jeune enfant** (Paje – CMG Garde à domicile).

Retrouvez les coordonnées des gardes à domicile en emploi direct sur www.servicalapersonne.gouv.fr, et la liste des établissements basés sur le territoire auprès du Relais petite enfance

(ADMR, Junior Senior, Bien dans sa maison, Nounou ADOM)



Partager du temps avec votre enfant



[Retrouver le service en images](#)



Le lieu d'accueil enfants parents

Le Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) itinérant La P'tite escale est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de moins de 4 ans (6 ans pour les enfants en situation de handicap), les parents, les futurs parents et les grands-parents. L'accueil est assuré par deux professionnelles en toute bienveillance et sans jugement.

Itinérant, avec 4 lieux de rendez-vous sur le territoire, son accès est gratuit et sans inscription.

Accueil de 9h30 à 12h

laptiteescale@vieetboulogne.fr
06 17 64 85 29 – www.vie-et-boulogne.fr

Lieux d'accueil

Mardi à Palluau

Mercredi à Bellevigny (Saligny)

Jedi au Poiré-sur-Vie

Samedi à Aizenay



Les médiathèques

Les 17 médiathèques de la Communauté de communes Vie et Boulogne mettent à disposition des tout-petits, des livres en carton, des livres animés, des livres d'images, des albums...

Des animations régulières sont également proposées sur le réseau.

L'accès et la carte d'emprunt sont gratuits.

Plus d'infos

<https://mediatheques.vieetboulogne.fr>

La ludothèque

La ludothèque propose des jeux, des jouets et des activités dans des espaces aménagés pour les petits et les grands. Prenez le temps de jouer avec vos enfants. Laissez-les découvrir et emprunter des jeux pour prolonger le plaisir à la maison.

Plus d'infos

www.aizenay.fr ou 02 51 06 55 96 ou ludothèque@mairie-aizenay.fr



Partager du temps avec votre enfant

Les piscines

Découvrez les séances de bébés nageurs et partagez une expérience unique avec votre enfant.

Ces séances sont réservées aux bébés et enfants accompagnés de leurs parents, dès l'âge de quatre mois à 3 ans. Un maître-nageur est dans l'eau à vos côtés afin d'accompagner bébé dans cette nouvelle découverte.

Piscine du Poiré-sur-Vie

piscine-lepoiresurvie@vieetboulgne.fr
Inscription en ligne, plus d'infos sur:
www.vie-et-boulgne.fr

Les sorties nature

Découvrez les parcs et balades natures accessibles aux jeunes enfants sur le territoire. Jardin des 5 sens, aires de jeux, sentiers accessibles en poussettes...

Bonnes adresses et infos

02 51 31 89 15
www.tourisme-vie-et-boulgne.fr



**Retrouvez le Relais petite enfance sur
www.vie-et-boulogne.fr**

Prise de rendez-vous en ligne sur www.vie-et-boulogne.fr
(rdv en présentiel, téléphone ou visio-conférence)

relaispetiteenfance@vietboulogne.fr / 02 51 31 93 18

Communauté de communes Vie et Boulogne

24 rue des Landes, ZA La Gendronnière
85170 Le Poiré-sur-Vie

